

# CONSEIL GENERAL DE VALANGIN

## SEANCE EXTRAORDINAIRE

**LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016, SALLE DU CONSEIL GENERAL**

**Présidence :** M. de Tribolet jusqu'au point 3 de l'ordre du jour, ensuite la vice-présidente Mme I. de Angelis Margueron jusqu'au point 4 de l'ordre du jour, ensuite la présidente Mme I. de Angelis Margueron.

### **Ordre du jour :**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 23 mai 2016
3. Election d'un conseiller communal
4. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie
5. Nomination d'un membre à la commission des finances
6. Dissolution de la commission « Agglomération » fusion Neuchâtel Ouest
7. Interpellation
8. Informations diverses
9. Divers

M. de Tribolet ouvre la séance, salue les membres présents et demande s'il y a des modifications ou des adjonctions à l'ordre du jour.

Mme Widmer demande l'ajout d'un point pour l'élection du bureau du Conseil général après l'élection du conseiller communal. Un nouveau point 4 « Nomination du bureau du Conseil général est donc mis à l'ordre du jour ».

Il est salué la présence de Mme Lise-Marie Schilling, récemment élue pour le Groupe Indépendant.

M. de Tribolet donne lecture de la lettre de M. Daniel La Grutta, conseiller communal démissionnaire au 30 juin 2016.

Le Conseil communal, par la voix de sa présidente, Mme Widmer, salue l'engagement et l'excellent travail de M. La Grutta tout au long des cinq années passées à l'exécutif.

### **1. Appel**

13 personnes présentes

1 personne excusée : M. Vincent Perrin

1 personne absente : M. Danilo Bozzelli

### **2. Procès-verbal de la séance du 23 mai 2016**

Aucune remarque. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

### **3. Election d'un conseiller communal**

Le Groupe Indépendant propose M. Etienne de Tribolet.  
Il est élu à l'unanimité avec acclamation.

### **4. Nomination du bureau du Conseil général**

Présidente : Mme Isabelle de Angelis Margueron  
Vice-président : M. François Jaques  
Secrétaire : M. Vincent Challandes  
Vice-secrétaire : M. Frédéric Hoffmann  
Questeurs : Mme Katharina Bleuer et M. Luc Balmer.

### **5. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie**

Le Groupe Indépendant propose Mme Lise-Marie Schilling. Accepté à l'unanimité avec acclamation.

### **6. Nomination d'un membre à la commission des finances**

Le Groupe Indépendant propose Mme Lise-Marie Schilling. Accepté à l'unanimité avec acclamation.

### **7. Dissolution de la commission « Agglomération » fusion Neuchâtel Ouest**

M. Charrière estime que l'on ne doit pas dissoudre cette commission car à son avis, c'est un thème qui est toujours d'actualité.

Mme Widmer répond qu'il s'agit d'une commission thématique spécifique à Neuchâtel Ouest, et que c'est lié intrinsèquement aux 4 communes (Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondèche et Valangin). Ce qui n'est plus d'actualité à l'heure actuelle.

M. Charrière estime qu'un choix a été fait et souhaite laisser cette commission en attente.

Plusieurs membres du Conseil général prennent la parole pour expliquer que la fusion intitulée Neuchâtel Ouest n'existe plus en tant que telle.

En outre, ce n'est pas parce que cette commission-là est dissoute que toute velléité de fusion est abandonnée.

Mme Aquilon préconise d'attendre le renouvellement des autorités au mois de novembre et de nommer une nouvelle commission pour être dans une bonne dynamique.

M. Jaques estime que le message de la population était très clair et se pose la question si c'est judicieux de dissoudre la commission.

M. Hoffmann dit que de toute façon ce ne sera jamais la même fusion qui sera proposée et ne voit pas le problème de dissoudre celle-là.

Au vote : 8 personnes pour la dissolution, 3 personnes contre.

### **8. Interpellation**

Aucune interpellation

### **9. Informations du Conseil communal**

#### Association des plus beaux villages de Suisse

Mme Widmer informe que le Conseil communal a été approché par cette association.

L'intérêt pour la commune serait de la faire connaître et de mettre en avant le patrimoine tant historique que pittoresque. Mettre en place des réseaux touristiques, dynamiser le village pour les associations et commerces, restaurant notamment. Ce serait un label inédit. Le coût est de CHF 500.00/an.

En revanche, et ce n'est pas anecdotique, une des exigences serait que la commune se dote d'une politique adéquate pour le parcage dans le Bourg. Il faudrait limiter le nombre de véhicules stationnés dans le Bourg, voire éventuellement les supprimer totalement.

Il n'y aura pas plus de 50 communes qui seront dans l'association.

Elle ajoute que cela aura une conséquence au niveau du tourisme et cet afflux potentiel de touristes pourrait générer des désagréments éventuels à certains habitants du Bourg.

La discussion est ouverte.

M. Allemann demande quelles autres communes du canton en font partie ? Pour l'instant il n'y a que Le Landeron.

Mme Aquilon dit que le parcage dans le Bourg est plus gênant que les quelques touristes qui pourraient y venir.

Une très large discussion s'ensuit sur le bien-fondé du parcage dans le Bourg, les avis divergents selon le point de vue où les conseillers généraux se placent.

Des craintes pour le restaurateur qui verrait ses clients désertir son établissement parce qu'ils ne pourraient plus parquer tout près sont émises.

Le problème soulevé par M. Allemann n'est pas à minimiser, à savoir que les places de parc dans le Bourg sont privées et on touche à la sphère privée si on décide d'interdire le parcage.

M. Challandes demande si on connaît les avantages obtenus par d'autres communes adhérentes pour voir si cela vaut la peine de s'y investir.

M. Hoffmann dit que l'on reste toujours bloqué sur la problématique du parcage, année après année, sans jamais trouver LA solution. Il ajoute qu'il faut décider une fois pour toutes si on laisse tomber tout de suite ou si on se donne la peine d'avoir un beau Bourg, intéressant à visiter.

Mme Bleuer dit qu'indépendamment de tout cela, on devrait réfléchir à quoi on veut amener ce village et avoir une idée précise de ce qu'on veut ou pas pour lui.

M. Allemann dit que le Bourg est tel qu'il est et qu'on ne pourra rien faire car les propriétaires sont chez eux.

Mme de Angelis Margueron dit que l'on devrait se renseigner auprès d'autres communes.

Mme Widmer répond qu'au niveau national il n'y a pas de recul suffisant pour comparer avec d'autres communes.

Des solutions pourraient éventuellement être trouvées avec les propriétaires riverains et une commission pourrait être créée pour en discuter. Il n'y a pas de délai de réponse qui a été imposé.

Mme Schilling estime qu'il est nécessaire d'y réfléchir et ne pas abandonner le sujet.

M. Jaques dit que la commune a le pouvoir de décider l'interdiction de circuler dans le Bourg et de négocier avec les propriétaires.

On pourrait trouver une gestion équilibrée entre l'accès et les restrictions de parcage.

Mme Bleuer dit que d'autres villages ont résolu ce problème et à Valangin on rabâche toujours qu'on ne peut pas y arriver.

Pour l'instant, c'est le statu quo.

### Finances

Un rapport sur la politique concernant la vente des biens immobiliers de la commune a été demandé par la commission des finances. Celui-ci est en gestation et sera présenté lors d'une prochaine séance de la commission.

### Taxes causales

M. Wälti informe que la taxe sur l'épuration est augmentée, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de CHF 0.80 et que la taxe sur l'eau est baissée d'autant.

En ce qui concerne la taxe sur les déchets, le Conseil communal a décidé de baisser la taxe de CHF 12.00 pour un ménage d'une personne (avant CHF 60.00). En contrepartie, il sera demandé aux citoyens de se rendre plus à la déchèterie des Plaines-Roches, car pour faire des économies certains ramassages ne se feront plus à Valangin, tels que l'huile, le fer blanc, l'alu et le PET.

Il ne restera plus que le papier, le verre, les capsules de café et le textile.

Mme Béard Allemann demande, à ce taux-là, pourquoi ne pas supprimer carrément la déchèterie ? M. Allemann la rejoint sur cette proposition.

Le Conseil communal répond qu'il a pris cette décision mais que si le législatif veut aller plus loin, il est prêt à écouter ses directives.

Il est demandé pourquoi on ne baisse pas plus la taxe si on ne récolte plus rien, cela coûtera beaucoup moins cher.

Le Conseil communal répond que la taxe couvre tous les frais inhérents aux déchets, tels que ramassage, participation à celle de Plaines-Roches, etc.

Mme Aquilon estime que l'impact écologique n'est pas anodin, que c'est un non-sens de demander aux citoyens de se déplacer en voiture pour apporter ses déchets triés écologiquement.

Mme Bleuer demande quelle est la politique du Conseil communal pour les personnes qui n'ont pas de voiture ?

M. Wälti répond qu'une annonce a été faite par le biais du Valang'infos et que 2 personnes se sont déclarées prêtes à véhiculer les déchets des personnes concernées, mais aucune personne n'a fait la demande pour qu'on lui prenne ses déchets.

Mme Bleuer dit que la commune, au lieu de faire son boulot, se décharge sur les citoyens.

Le Conseil communal estime qu'il s'agit-là typiquement d'une forme de solidarité entre citoyens et ne cherche pas à se soustraire à ses obligations.

M. Jaques reprend le sujet sur l'impact écologique, il estime que c'est absurde de demander aux gens de ne pas trier le compost et le mettre dans son sac poubelle, cela va à l'encontre du but premier de la taxe au sac. On doit trouver une autre solution du style de ce qui se fait à Neuchâtel, bien que reconnaissant que la solution des bennes vertes au bas des immeubles ne donnent pas toujours l'effet escompté et qu'il y a pas mal d'incivilité. Il y a aussi les personnes qui mettront leurs déchets de compost dans les WC et cela engendrera inévitablement une prolifération des rats.

Il s'ensuit une discussion sur le ramassage du compost. D'autres communes ont instauré un système de ramassage, pourquoi pas à Valangin ?

M. Wälti rappelle que la benne à déchets vert a été enlevée par souci d'hygiène et de pollution olfactive, les odeurs s'en dégagent incommodaient le voisinage. Il est très difficile de trouver le bon endroit pour poser une telle benne, personne ne la veut dans son environnement immédiat.

En ce qui concerne un ramassage au porte à porte, tout est envisageable, mais ne pas oublier le côté financier d'une telle organisation.

Mme Aquilon propose de créer une commission.

Certains conseillers généraux verraient plutôt une augmentation de la taxe pour envisager la mise en œuvre d'un ramassage du compost.

M. Challandes donne l'exemple de la commune de Val-de-Ruz qui a mis sur pied un ramassage au porte-à-porte effectué par un agriculteur de la région.

Ce sujet sera repris en 2018, car M. Wälti informe que le Conseil communal a pris sa décision pour 2017 et qu'on ne peut plus changer.

Mme Bleuer demande également où en est la motion déposée il y a quelques années demandant une étude pour le ramassage du compost ? C'est effectivement à l'étude répond le Conseil communal.

## **10. Divers**

Mme Bleuer a constaté du vandalisme dans le village à plusieurs endroits et demande ce que fait le Conseil communal ?

M. Wälti répond qu'une plainte sera déposée.

Plus aucune question n'est posée.

La séance est levée à 21h05

La présidente  
I. de Angelis Margueron

L'administratrice  
F. Dubois